

# Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'État en Ile-et-Vilaine - 3ème échéance



Voies routières nationales dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules par an (8 200 véhicules/jour)

Recensement des bâtiments Points Noirs du Bruit (PNB) - hors Rennes Métropole

Réseau national : RN 12 Ouest (1/4) de la limite de Rennes Métropole (PR 76 + 990) à la limite départementale (PR 100 + 1020)

Communes : Bédée ; Pleumeleuc ; Montauban-de-Bretagne

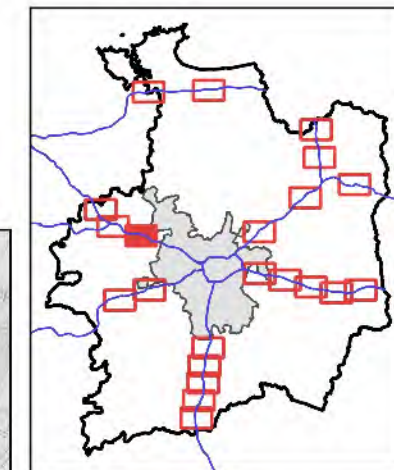
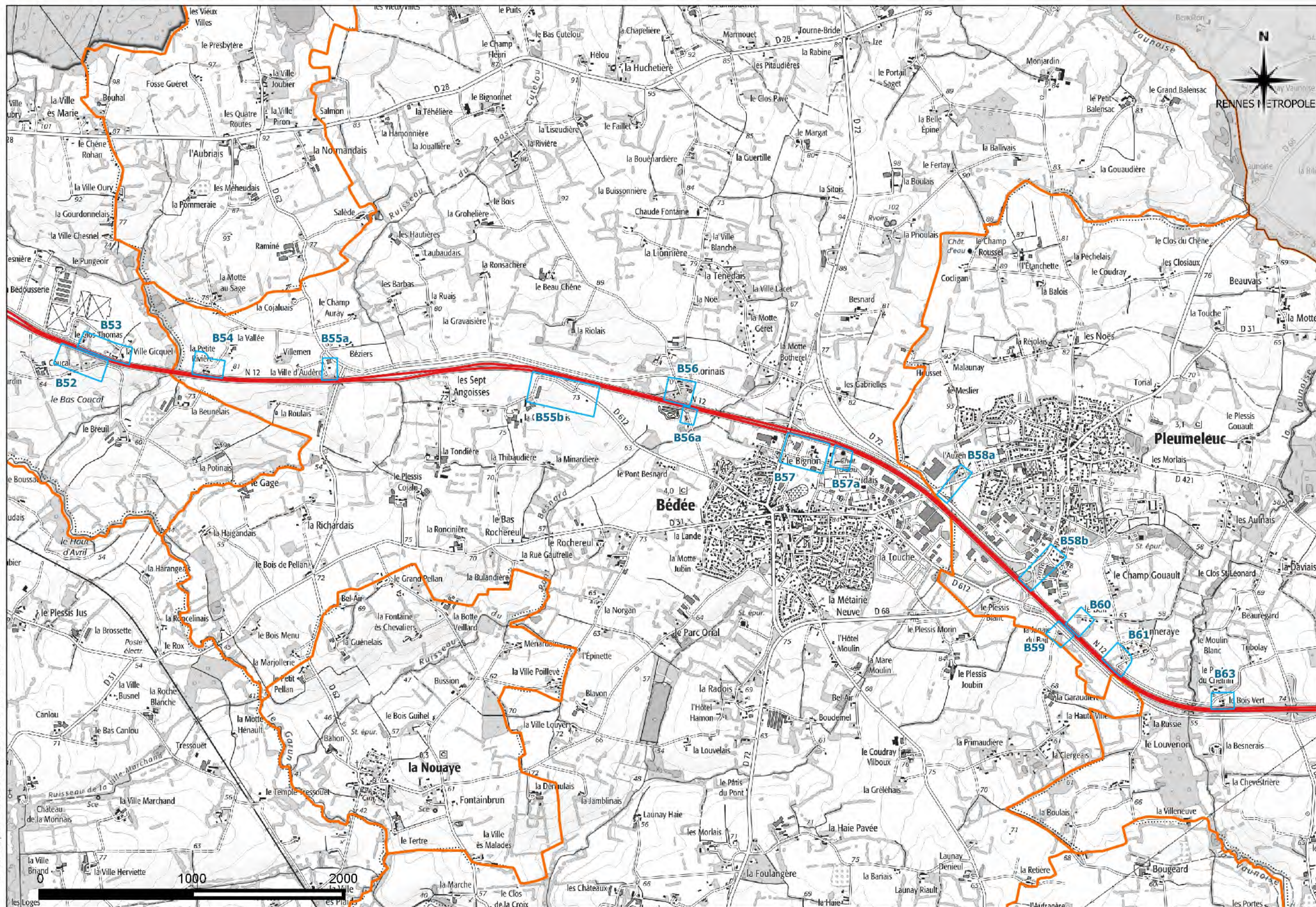


Planche n° 6



Zone de recensement

Rennes Métropole  
 Limite communale  
 Limite départementale



# Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'État en Ile-et-Vilaine - 3ème échéance



Voies routières nationales dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules par an (8 200 véhicules/jour)

Recensement des bâtiments Points Noirs du Bruit (PNB) - hors Rennes Métropole

Réseau national : RN 12 Ouest (1/4) de la limite de Rennes Métropole (PR 76 + 990) à la limite départementale (PR 100 + 1020)

Communes : Bédée ; Pleumeleuc

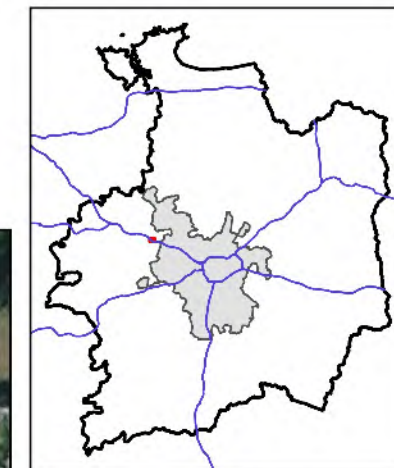
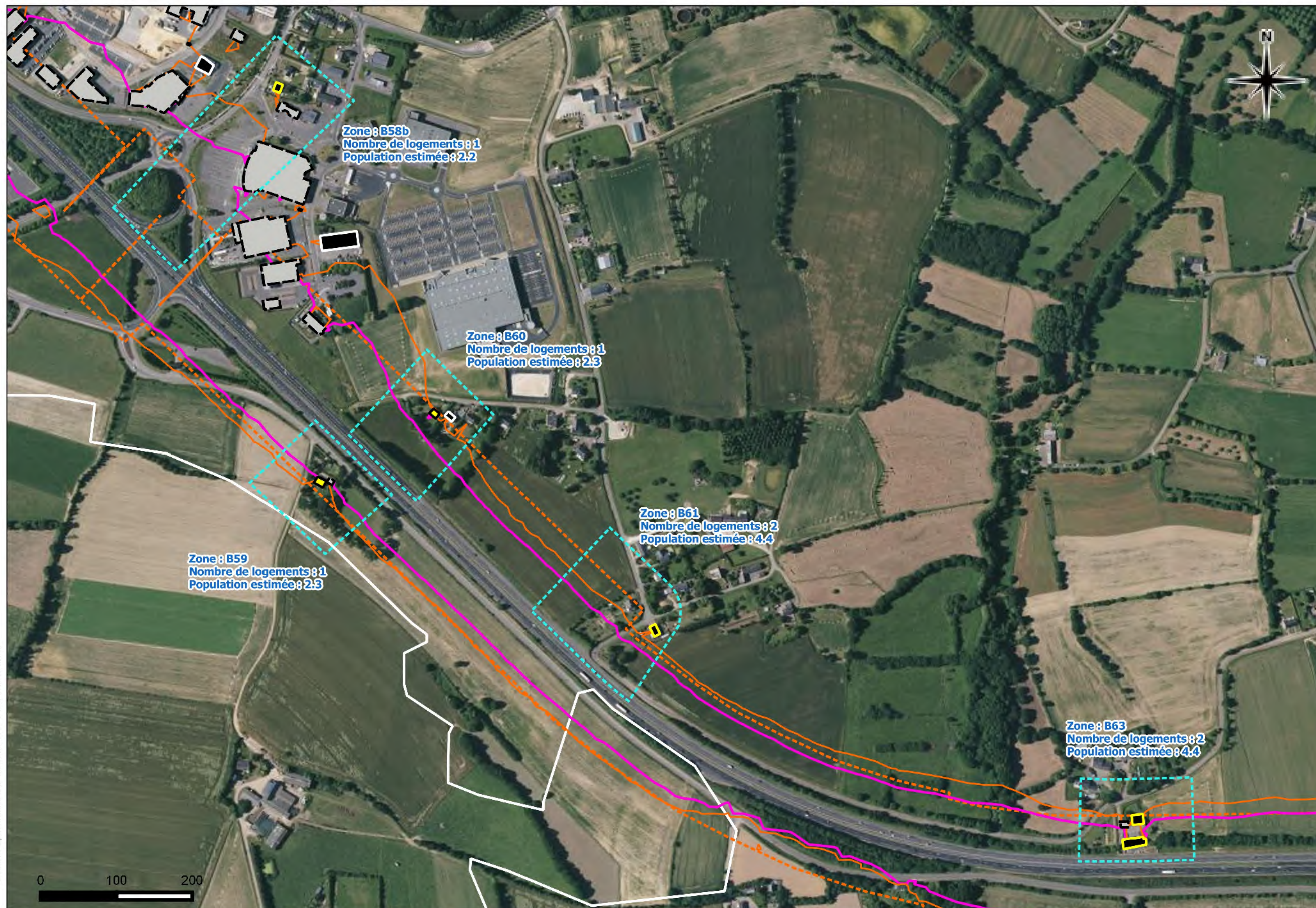


Planche  
n° RN12 O-a



**Cartes de dépassement  
des valeurs limites (type C)**

- $L_{den} \geq 68$  dB(A)
- $L_n \geq 62$  dB(A)
- ex  $L_{den} \geq 68$  dB(A)

**Zone de recensement**

**Recensement des bâtiments PNB**

- bâtiment exposé, répondant aux critères d'antériorité
- bâtiment exposé ne répondant pas aux critères d'antériorité
- bâtiment exposé non concerné (garage, hangar, commerce,...)
- bâtiment exposé traité dans le cadre des PPBE 1 et 2

**Ecran anti-bruit**

- existant
- projeté

Rennes Métropole



# Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'État en Ile-et-Vilaine - 3ème échéance



Voies routières nationales dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules par an (8 200 véhicules/jour)

Recensement des bâtiments Points Noirs du Bruit (PNB) - hors Rennes Métropole

Réseau national : RN 12 Ouest (1/4) de la limite de Rennes Métropole (PR 76 + 990) à la limite départementale (PR 100 + 1020)

Communes : Bédée ; Pleumeleuc

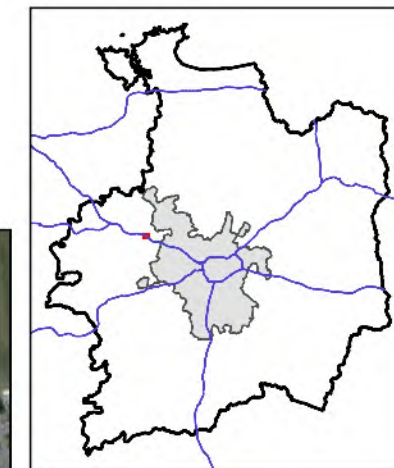


Planche  
n° RN12 O - b



**Cartes de dépassement des valeurs limites (type C)**

- Lden ≥ 68 dB(A)
- Ln ≥ 62 dB(A)
- ex Lden ≥ 68 dB(A)

**Zone de recensement**

**Recensement des bâtiments PNB**

- bâtiment exposé, répondant aux critères d'antériorité
- bâtiment exposé ne répondant pas aux critères d'antériorité
- bâtiment exposé non concerné (garage, hangar, commerce,...)
- bâtiment exposé traité dans le cadre des PPBE 1 et 2

**Ecran anti-bruit**

- existant
- projeté

Rennes Métropole



# Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'État en Ile-et-Vilaine - 3ème échéance



Voies routières nationales dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules par an (8 200 véhicules/jour)

Recensement des bâtiments Points Noirs du Bruit (PNB) - hors Rennes Métropole

Réseau national : RN 12 Ouest (1/4) de la limite de Rennes Métropole (PR 76 + 990) à la limite départementale (PR 100 + 1020)

Communes : Bédée



Planche  
n° RN12 O - c



Cartes de dépassement  
des valeurs limites (type C)

- Lden ≥ 68 dB(A)
- Ln ≥ 62 dB(A)
- ex Lden ≥ 68 dB(A)

Zone de recensement

Recensement des bâtiments PNB

- bâtiment exposé, répondant aux critères d'antériorité
- bâtiment exposé ne répondant pas aux critères d'antériorité
- bâtiment exposé non concerné (garage, hangar, commerce,...)
- bâtiment exposé traité dans le cadre des PPBE 1 et 2

Ecran anti-bruit

- existant
- projeté

Rennes Métropole



# Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'État en Ile-et-Vilaine - 3ème échéance



Voies routières nationales dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules par an (8 200 véhicules/jour)

Recensement des bâtiments Points Noirs du Bruit (PNB) - hors Rennes Métropole

Réseau national : RN 12 Ouest (1/4) de la limite de Rennes Métropole (PR 76 + 990) à la limite départementale (PR 100 + 1020)

Communes : Bédée ; Montauban-de-Bretagne

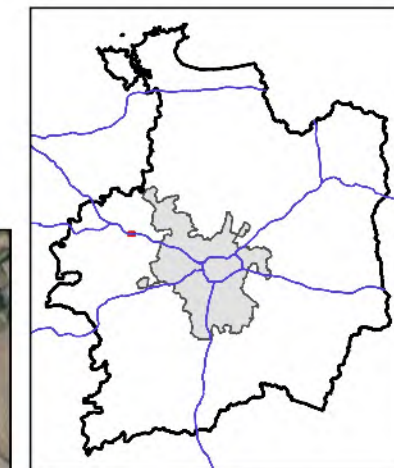
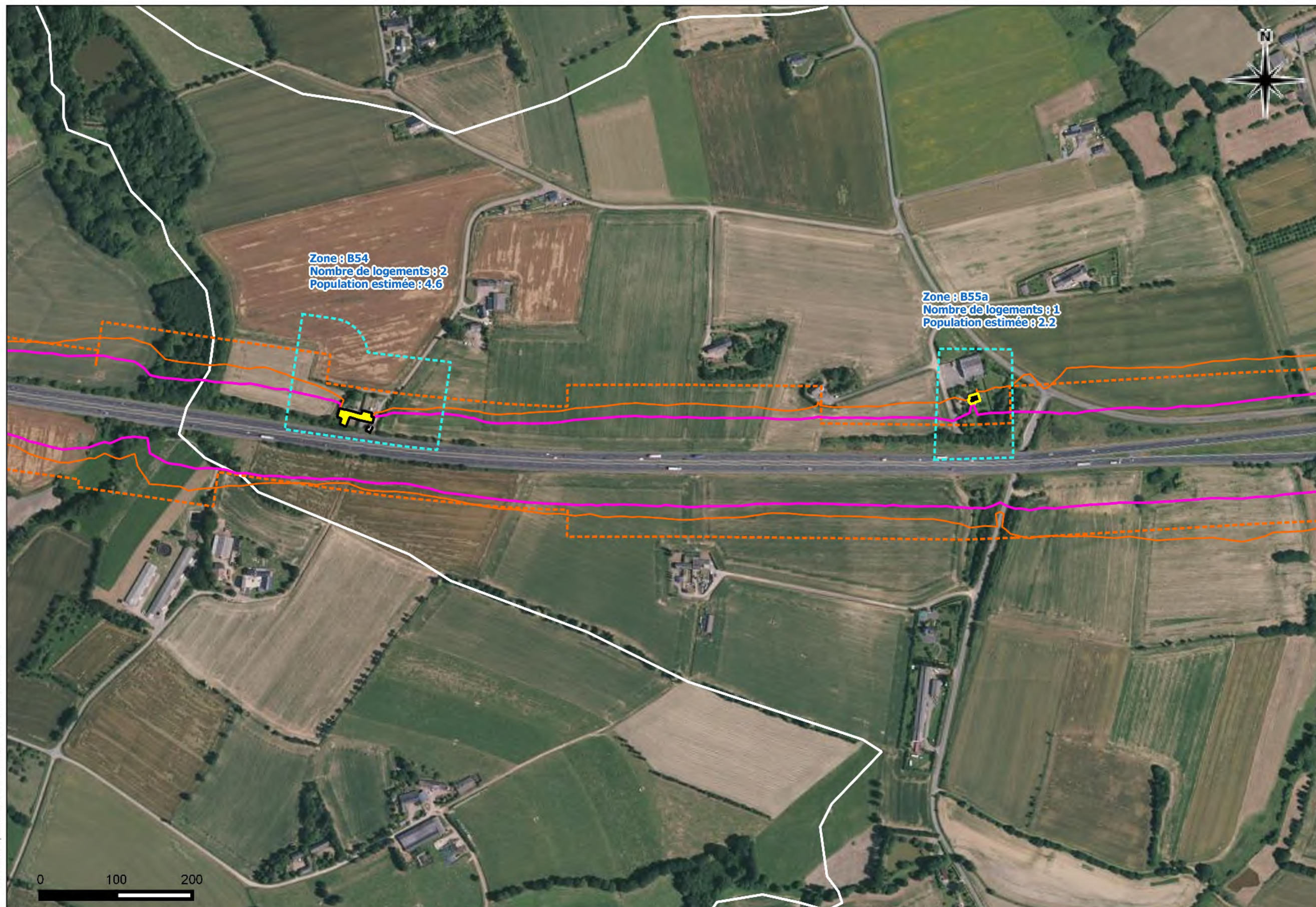


Planche  
n° RN12 O - d



Cartes de dépassement  
des valeurs limites (type C)

- $L_{den} \geq 68$  dB(A)
- $L_n \geq 62$  dB(A)
- ex  $L_{den} \geq 68$  dB(A)

Zone de recensement

Recensement des bâtiments PNB

- bâtiment exposé, répondant aux critères d'antériorité
- bâtiment exposé ne répondant pas aux critères d'antériorité
- bâtiment exposé non concerné (garage, hangar, commerce,...)
- bâtiment exposé traité dans le cadre des PPBE 1 et 2

Ecran anti-bruit

- existant
- projeté

Rennes Métropole



# Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'État en Ile-et-Vilaine - 3ème échéance



Voies routières nationales dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules par an (8 200 véhicules/jour)

Recensement des bâtiments Points Noirs du Bruit (PNB) - hors Rennes Métropole

Réseau national : RN 12 Ouest (3/4) de la limite de Rennes Métropole (PR 76 + 990) à la limite départementale (PR 100 + 1020)

Communes : Quédillac ; Montauban-de-Bretagne

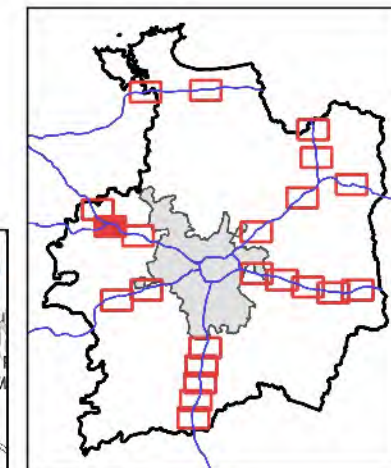
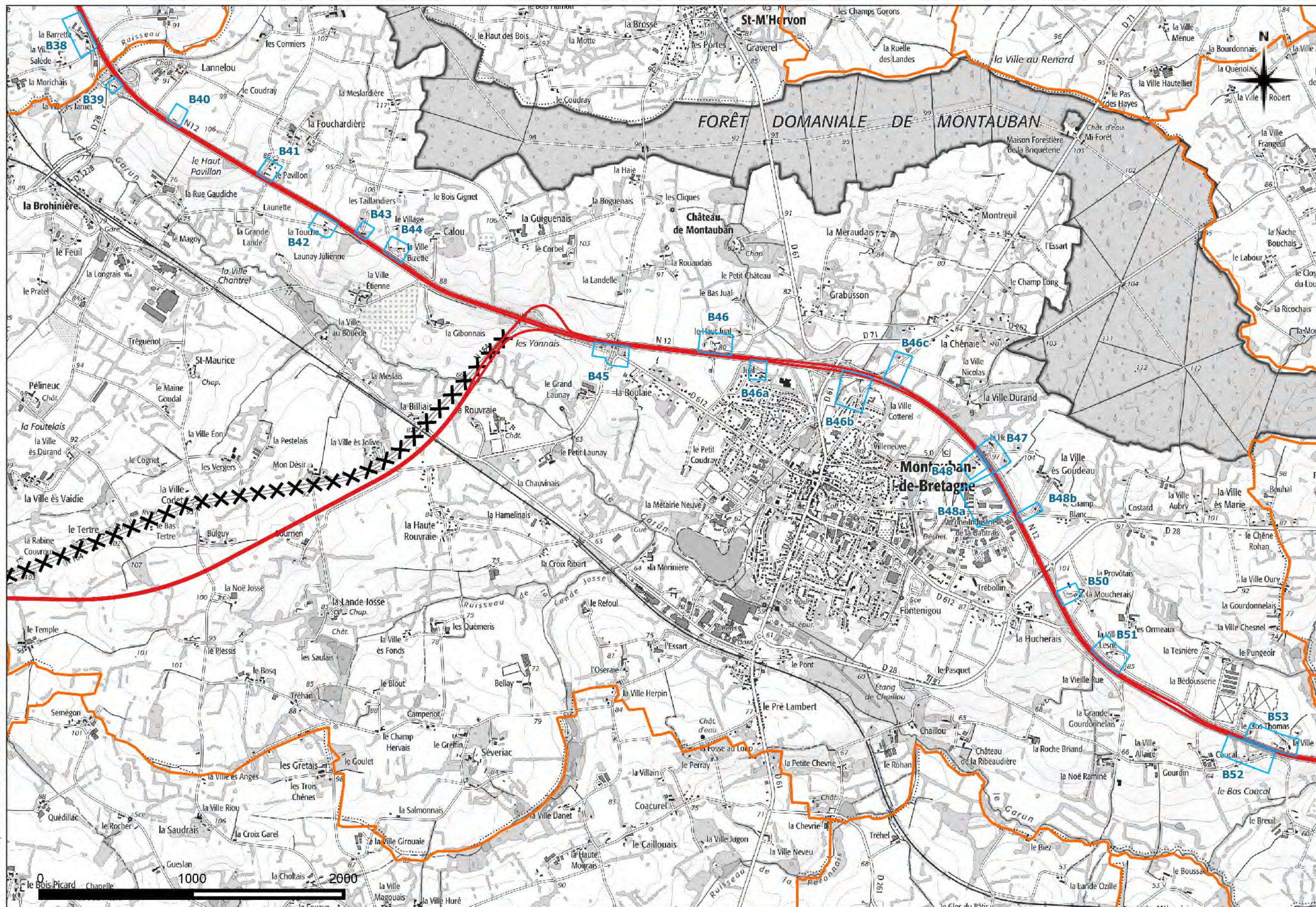


Planche n° 7

- Zone de recensement
- Rennes Métropole
- Limite communale
- Limite départementale

Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Ille et Vilaine



# Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'État en Ile-et-Vilaine - 3ème échéance



Voies routières nationales dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules par an (8 200 véhicules/jour)

Recensement des bâtiments Points Noirs du Bruit (PNB) - hors Rennes Métropole

Réseau national : RN 12 Ouest (1/4) de la limite de Rennes Métropole (PR 76 + 990) à la limite départementale (PR 100 + 1020)

Communes : Bédée ; Montauban-de-Bretagne

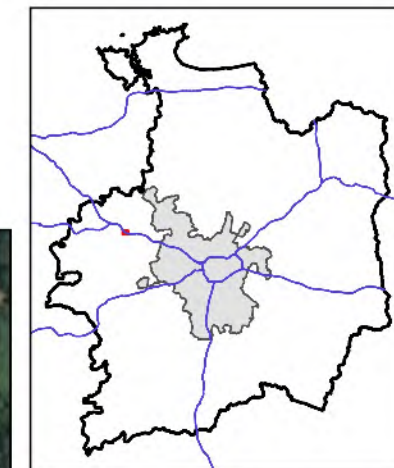
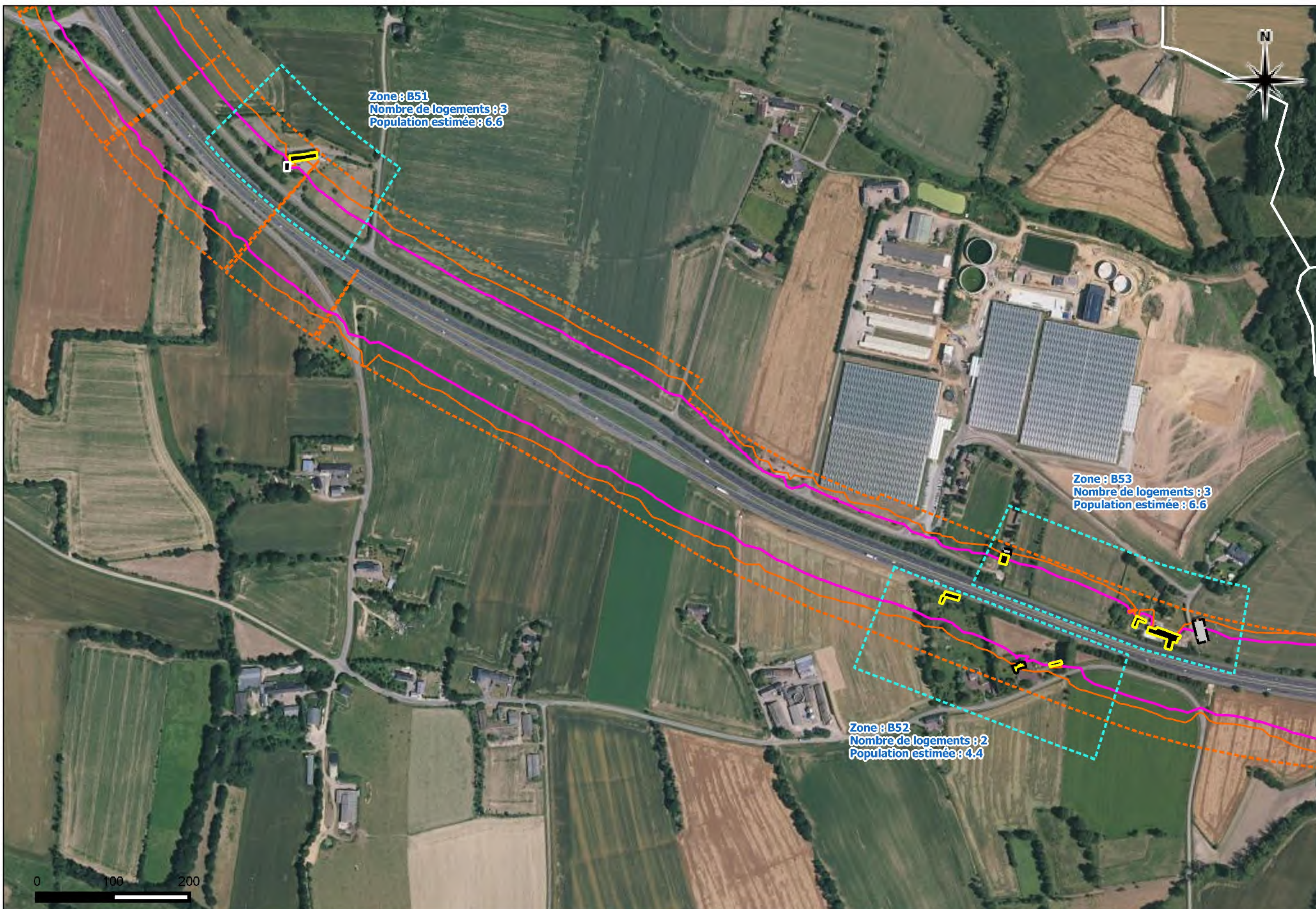


Planche  
n° RN12 O- e



**Cartes de dépassement des valeurs limites (type C)**

- Lden ≥ 68 dB(A)
- Ln ≥ 62 dB(A)
- ex Lden ≥ 68 dB(A)

**Recensement des bâtiments PNB**

- bâtiment exposé, répondant aux critères d'antériorité
- bâtiment exposé ne répondant pas aux critères d'antériorité
- bâtiment exposé non concerné (garage, hangar, commerce,...)
- bâtiment exposé traité dans le cadre des PPBE 1 et 2

**Ecran anti-bruit**

- existant
- projeté

Rennes Métropole



# Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'État en Ile-et-Vilaine - 3ème échéance



Voies routières nationales dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules par an (8 200 véhicules/jour)

Recensement des bâtiments Points Noirs du Bruit (PNB) - hors Rennes Métropole

Réseau national : RN 12 Ouest (3/4) de la limite de Rennes Métropole (PR 76 + 990) à la limite départementale (PR 100 + 1020)

Communes : Montauban-de-Bretagne

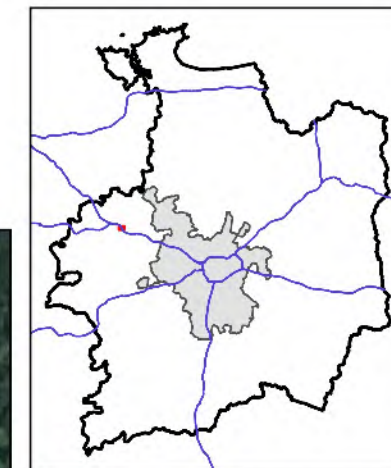


Planche  
n° RN12 O - f



Cartes de dépassement  
des valeurs limites (type C)

- Lden ≥ 68 dB(A)
- Ln ≥ 62 dB(A)
- ex Lden ≥ 68 dB(A)

Zone de recensement

Recensement des bâtiments PNB

- bâtiment exposé, répondant aux critères d'antériorité
- bâtiment exposé ne répondant pas aux critères d'antériorité
- bâtiment exposé non concerné (garage, hangar, commerce,...)
- bâtiment exposé traité dans le cadre des PPBE 1 et 2

Ecran anti-bruit

- existant
- projeté

Rennes Métropole



# Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'État en Ile-et-Vilaine - 3ème échéance



Voies routières nationales dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules par an (8 200 véhicules/jour)

Recensement des bâtiments Points Noirs du Bruit (PNB) - hors Rennes Métropole

Réseau national : RN 12 Ouest (3/4) de la limite de Rennes Métropole (PR 76 + 990) à la limite départementale (PR 100 + 1020)

Communes : Montauban-de-Bretagne

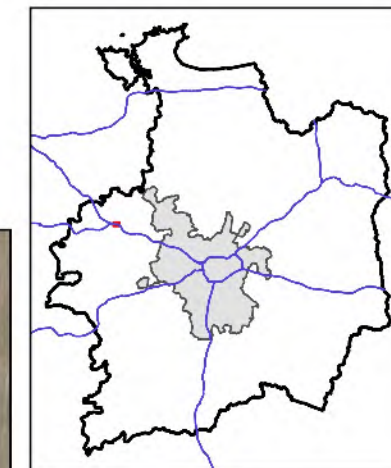


Planche  
n° RN12 O - g



**Cartes de dépassement des valeurs limites (type C)**

- Lden ≥ 68 dB(A)
- Ln ≥ 62 dB(A)
- ex Lden ≥ 68 dB(A)

**Zone de recensement**

**Recensement des bâtiments PNB**

- bâtiment exposé, répondant aux critères d'antériorité
- bâtiment exposé ne répondant pas aux critères d'antériorité
- bâtiment exposé non concerné (garage, hangar, commerce,...)
- bâtiment exposé traité dans le cadre des PPBE 1 et 2

**Ecran anti-bruit**

- existant
- projeté

Rennes Métropole



# Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'État en Ile-et-Vilaine - 3ème échéance



Voies routières nationales dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules par an (8 200 véhicules/jour)

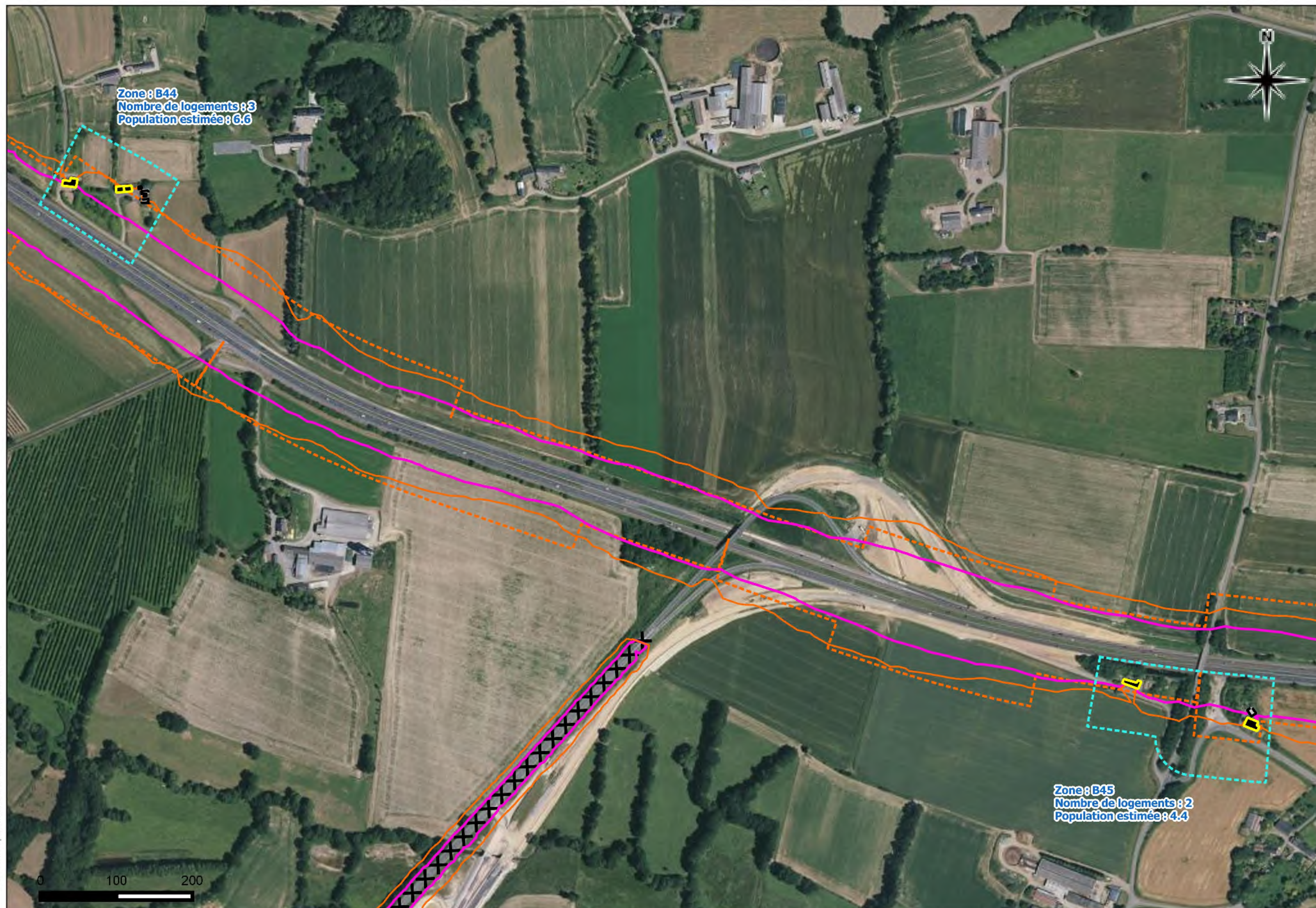
Recensement des bâtiments Points Noirs du Bruit (PNB) - hors Rennes Métropole

Réseau national : RN 12 Ouest (3/4) de la limite de Rennes Métropole (PR 76 + 990) à la limite départementale (PR 100 + 1020)

Communes : Montauban-de-Bretagne



Planche  
n° RN12 O - h



Cartes de dépassement  
des valeurs limites (type C)

- Lden ≥ 68 dB(A)
- Ln ≥ 62 dB(A)
- ex Lden ≥ 68 dB(A)

Zone de recensement

Recensement des bâtiments PNB

- bâtiment exposé, répondant aux critères d'antériorité
- bâtiment exposé ne répondant pas aux critères d'antériorité
- bâtiment exposé non concerné (garage, hangar, commerce,...)
- bâtiment exposé traité dans le cadre des PPBE 1 et 2

Ecran anti-bruit

- existant
- projeté

Rennes Métropole



# Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'État en Ile-et-Vilaine - 3ème échéance



Voies routières nationales dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules par an (8 200 véhicules/jour)

Recensement des bâtiments Points Noirs du Bruit (PNB) - hors Rennes Métropole

Réseau national : RN 12 Ouest (4/4) de la limite de Rennes Métropole (PR 76 + 990) à la limite départementale (PR 100 + 1020)

Communes : Montauban-de-Bretagne

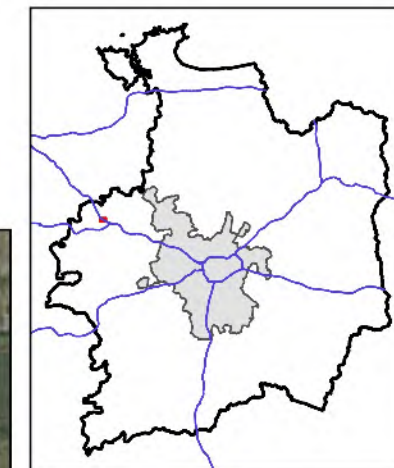


Planche  
n° RN12 O - i



**Cartes de dépassement des valeurs limites (type C)**

- Lden ≥ 68 dB(A)
- Ln ≥ 62 dB(A)
- ex Lden ≥ 68 dB(A)

**Zone de recensement**

**Recensement des bâtiments PNB**

- bâtiment exposé, répondant aux critères d'antériorité
- bâtiment exposé ne répondant pas aux critères d'antériorité
- bâtiment exposé non concerné (garage, hangar, commerce,...)
- bâtiment exposé traité dans le cadre des PPBE 1 et 2

**Ecran anti-bruit**

- existant
- projeté

Rennes Métropole



# Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'État en Ile-et-Vilaine - 3ème échéance



Voies routières nationales dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules par an (8 200 véhicules/jour)

Recensement des bâtiments Points Noirs du Bruit (PNB) - hors Rennes Métropole

Réseau national : RN 12 Ouest (4/4) de la limite de Rennes Métropole (PR 76 + 990) à la limite départementale (PR 100 + 1020)

Communes : Quédillac ; Montauban-de-Bretagne

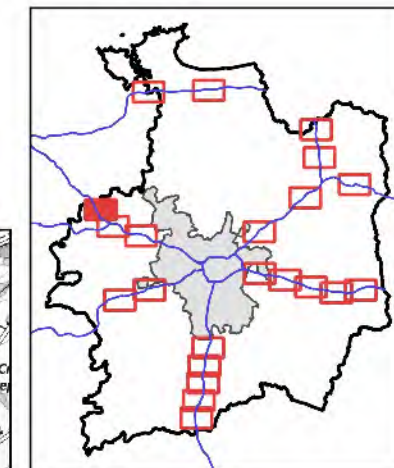
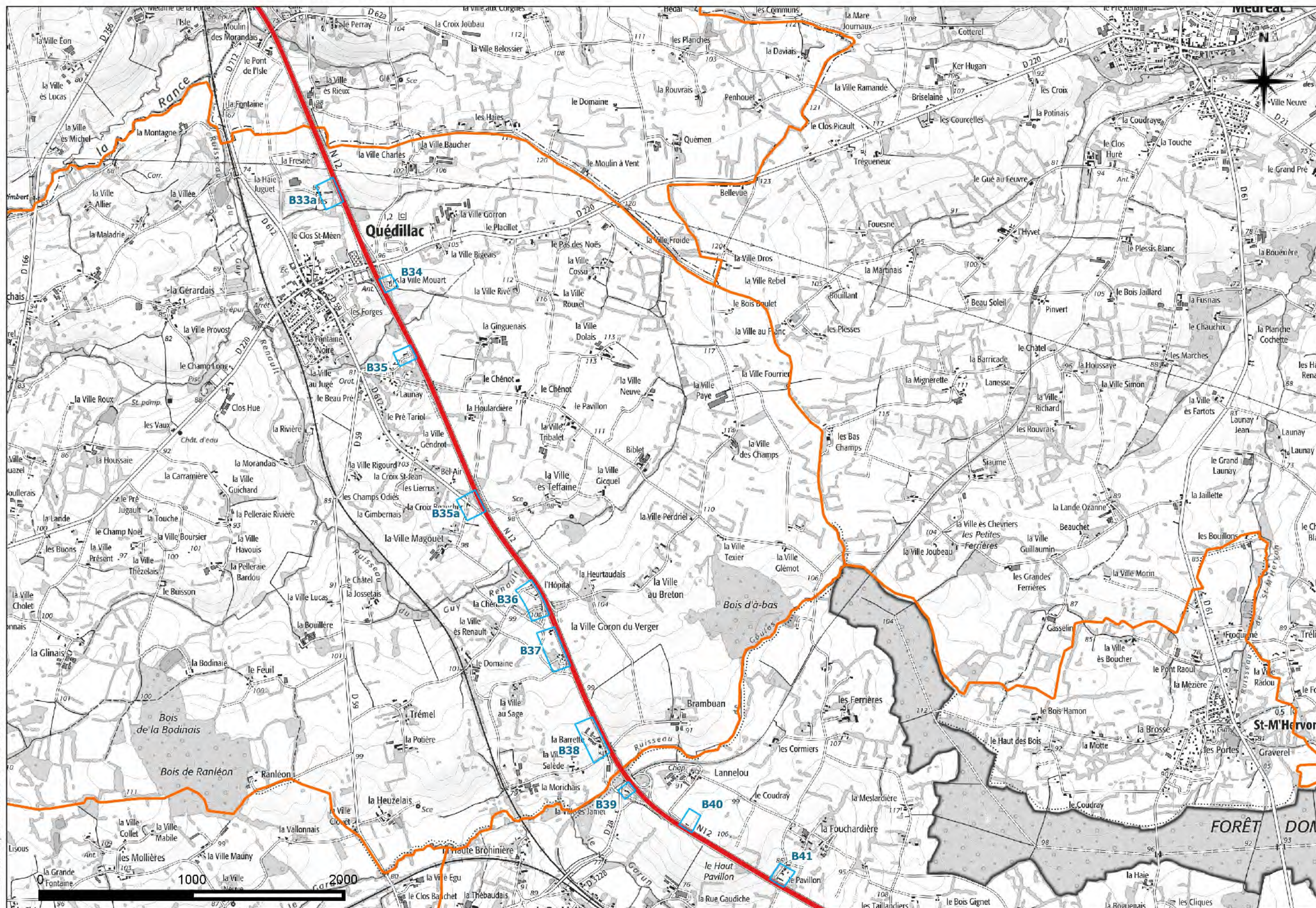


Planche n° 8



Zone de recensement

Rennes Métropole  
 Limite communale  
 Limite départementale



# Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'État en Ile-et-Vilaine - 3ème échéance



Voies routières nationales dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules par an (8 200 véhicules/jour)

Recensement des bâtiments Points Noirs du Bruit (PNB) - hors Rennes Métropole

Réseau national : RN 12 Ouest (4/4) de la limite de Rennes Métropole (PR 76 + 990) à la limite départementale (PR 100 + 1020)

Communes : Quédillac ; Montauban-de-Bretagne

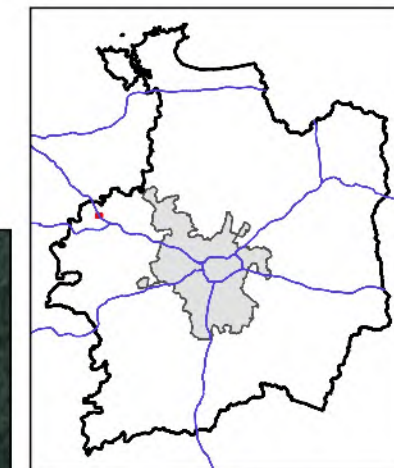


Planche  
n° RN12 O - j



Zone : B37  
Nombre de logements : 4  
Population estimée : 8.8

Zone : B38  
Nombre de logements : 1  
Population estimée : 2.2

Zone : B39  
Nombre de logements : 1  
Population estimée : 2.2

**Cartes de dépassement des valeurs limites (type C)**

- Lden ≥ 68 dB(A)
- Ln ≥ 62 dB(A)
- ex Lden ≥ 68 dB(A)

**Zone de recensement**

**Recensement des bâtiments PNB**

- bâtiment exposé, répondant aux critères d'antériorité
- bâtiment exposé ne répondant pas aux critères d'antériorité
- bâtiment exposé non concerné (garage, hangar, commerce,...)
- bâtiment exposé traité dans le cadre des PPBE 1 et 2

**Ecran anti-bruit**

- existant
- projeté

Rennes Métropole

Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Ille et Vilaine



# Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'État en Ile-et-Vilaine - 3ème échéance



Voies routières nationales dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules par an (8 200 véhicules/jour)

Recensement des bâtiments Points Noirs du Bruit (PNB) - hors Rennes Métropole

Réseau national : RN 12 Ouest (4/4) de la limite de Rennes Métropole (PR 76 + 990) à la limite départementale (PR 100 + 1020)

Communes : Quédillac



Planche  
n° RN12 O-k



Cartes de dépassement  
des valeurs limites (type C)

- Lden ≥ 68 dB(A)
- Ln ≥ 62 dB(A)
- ex Lden ≥ 68 dB(A)

Zone de recensement

Recensement des bâtiments PNB

- bâtiment exposé, répondant aux critères d'antériorité
- bâtiment exposé ne répondant pas aux critères d'antériorité
- bâtiment exposé non concerné (garage, hangar, commerce,...)
- bâtiment exposé traité dans le cadre des PPBE 1 et 2

Ecran anti-bruit

- existant
- projeté

Rennes Métropole



# Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'État en Ile-et-Vilaine - 3ème échéance



Voies routières nationales dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules par an (8 200 véhicules/jour)

Recensement des bâtiments Points Noirs du Bruit (PNB) - hors Rennes Métropole

Réseau national : RN 12 Ouest (4/4) de la limite de Rennes Métropole (PR 76 + 990) à la limite départementale (PR 100 + 1020)

Communes : Quédillac

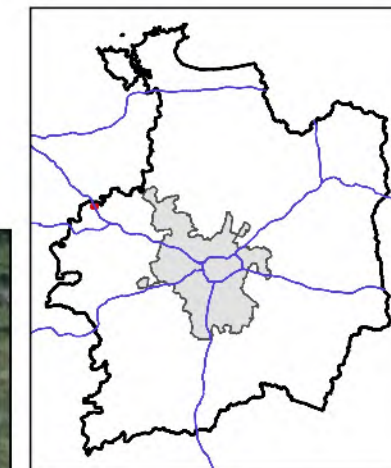


Planche  
n° RN12 O - I



Cartes de dépassement  
des valeurs limites (type C)

- $L_{den} \geq 68$  dB(A)
- $L_n \geq 62$  dB(A)
- ex  $L_{den} \geq 68$  dB(A)

Zone de recensement

Recensement des bâtiments PNB

- bâtiment exposé, répondant aux critères d'antériorité
- bâtiment exposé ne répondant pas aux critères d'antériorité
- bâtiment exposé non concerné (garage, hangar, commerce,...)
- bâtiment exposé traité dans le cadre des PPBE 1 et 2

Ecran anti-bruit

- existant
- projeté

Rennes Métropole



# Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'État en Ile-et-Vilaine - 3ème échéance



Voies routières nationales dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules par an (8 200 véhicules/jour)

Recensement des bâtiments Points Noirs du Bruit (PNB) - hors Rennes Métropole

Réseau national : RN 12 Ouest (4/4) de la limite de Rennes Métropole (PR 76 + 990) à la limite départementale (PR 100 + 1020)

Communes : Quédillac

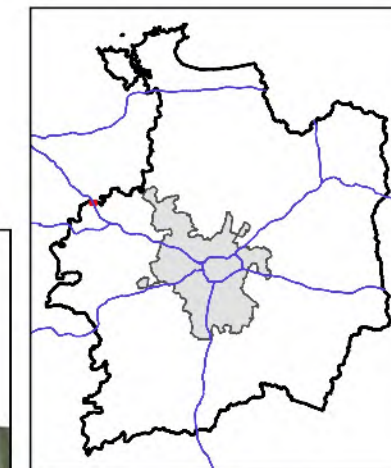
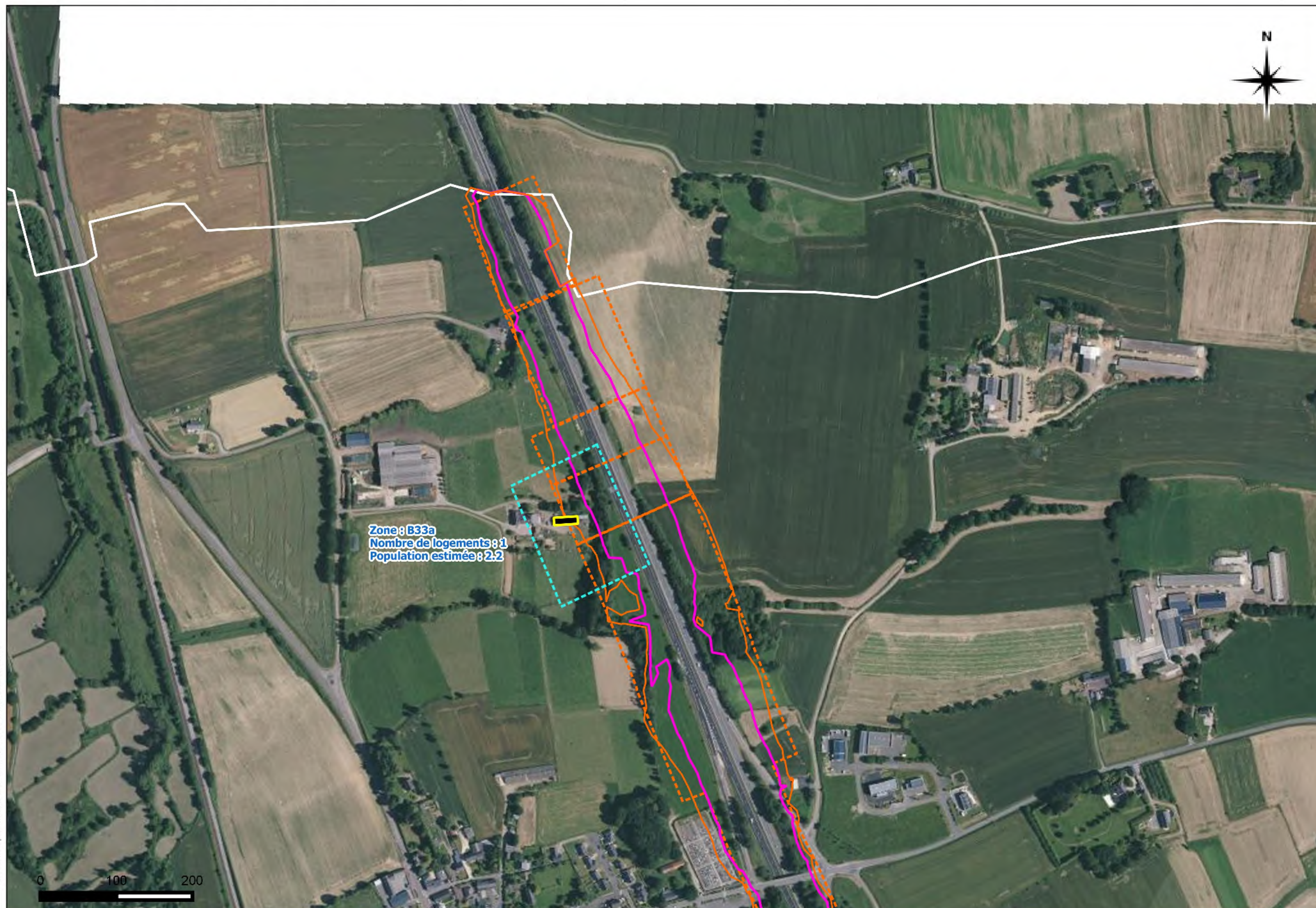


Planche  
n° RN12 O - m



Cartes de dépassement  
des valeurs limites (type C)

- Lden ≥ 68 dB(A)
- Ln ≥ 62 dB(A)
- ex Lden ≥ 68 dB(A)

Zone de recensement

Recensement des bâtiments PNB

- bâtiment exposé, répondant aux critères d'antériorité
- bâtiment exposé ne répondant pas aux critères d'antériorité
- bâtiment exposé non concerné (garage, hangar, commerce,...)
- bâtiment exposé traité dans le cadre des PPBE 1 et 2

Ecran anti-bruit

- existant
- projeté

Rennes Métropole